RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ÉCOLES NATIONALES VÉTÉRINAIRES DE FRANCE

BILAN DU CONCOURS COMMUN D'INTERNAT EN CLINIQUE DES NOUVEAUX ANIMAUX DE COMPAGNIE (NAC) DES ECOLES NATIONALES VETERINAIRES FRANCAISES ANNEE 2026

1. NOMBRE DE PLACES OUVERTES EN 2026 3

2. INFORMATION PUBLICITE 3

3. CALENDRIER DES EPREUVES 3

4. COMPOSITION DU JURY 4

5. CANDIDATS 5

5.1. Nombre de candidats
5.2. Origine de formation
5.3. Site de présentation de l'épreuve théorique informatisée
5.4. Choix de l'école de formation

6. RESULTATS 6

6.1. Aspect quantitatif 6
6.1.1. Effectifs en fonction des différentes phases du concours.
6.1.2. Notation
6.1.3. Moyenne par épreuve
6.2. Aspect qualitatif 7
6.2.1. Rang de classement et école d'obtention du doctorat vétérinaire en fonction de l'école d'affectation de l'interne.
6.2.2. Taux de brassage des diplômés
6.2.3. Evénements modificatifs post affectation et confirmation d'inscription

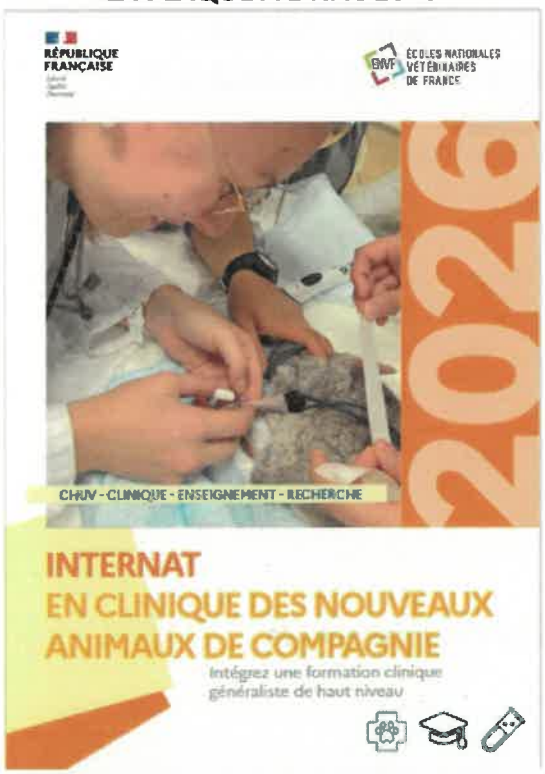
7. COMMENTAIRES 9

8. CONCLUSION 12

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ÉCOLES NATIONALES VÉTÉRINAIRES DE FRANCE

LA PLAQUETTE NAC 2026









1. NOMBRE DE PLACES OUVERTES EN 2026

Ecole	Places / établissement
ENVA	4
VetAgro Sup*	
Oniris	2
ENVT	3
Total	**9**

*Les 2 places initialement envisagées sur VetAgro Sup n'ont pas pu être proposées par manque d'encadrement disponible pour assurer une formation de qualité

2. INFORMATION PUBLICITE

La publicité de l'ouverture du concours de recrutement se réalise par voie numérique.

Chaque site web des ENVF possède une page de présentation des modalités pédagogiques de son internat. En fin de page, les modalités de concours et d'inscription à celui-ci sont identifiées par un lien qui renvoie :

- ✓ Aux pages spécifiques du site commun des ENVF qui donne les informations et résultats sur les Concours communs d'internat :
 - https://envf.fr/les-concours-dinternats-veterinaires-des-envf-session-2025-2026-rentree-2026/ : informations relatives aux 4 concours 2026 ;
 - https://envf.fr/le-concours-dinternat-veterinaire-des-envf-session-2025-2026-rentree-2026-pour-les-nouveaux-animaux-de-compagnie-nac/ informations et résultats spécifiques du concours 2026 pour les nouveaux animaux de compagnie.
- ✓ Au site dédié à la gestion des inscriptions au concours d'internat des ENVF : https://unip.oniris-nantes.fr/concours_internat/

Une conférence en présentiel faisant intervenir les responsables de formation ainsi que d'anciens internes a été organisée dans chacune des ENVF.

Une visio-conférence faisant intervenir les responsables de formation a été organisée le 19 novembre 2025 et ouverte à tous (publicité faite sur les réseaux sociaux), dont le contenu a été rendu disponible sur le site envf.fr à la page dédiée à la présentation des formations d'internat : https://envf.fr/la-formation-dinternat-veterinaire-des-envf/

3. CALENDRIER DES EPREUVES ET MODALITES

Les modalités de concours ont été globalement identiques à celles de 2025. Il a reposé sur 3 étapes principales après vérification de la recevabilité des dossiers :

- une étape d'évaluation des dossiers de candidature ;
- un examen de contrôle de connaissances techniques et d'évaluation de soft skills ;
- et un entretien avec les membres du jury.

Les nouveautés introduites ont été les suivantes :
- introduction de questions visant à tester les soft skills dans le cadre de l'épreuve écrite de connaissances et compétences ;
- essai de dématérialisation de l'épreuve écrite pour éviter aux candidats de devoir se rendre en centre d'examen, avec mise en place d'un dispositif de surveillance des examens éprouvé (solution Quilgo®).

Le calendrier 2026 était le suivant :

Etape / modalité	**Date**
Date limite de dépôt du dossier de candidature	07 janvier 2026
Publication des résultats d'admissibilité sur évaluation du dossier (site web)	26 janvier 2026
Épreuve d'évaluation des connaissance (centre d'examen)	20 mars après-midi
Publication des résultats d'admissibilité de l'épreuve d'évaluation des connaissance (site web)	23 mars 2026 140 candidats convoqués à l'oral
Épreuve d'entretien oral	02 avril VISIO CONFERENCE
Publication des résultats d'admission (site web)	07 avril 2026
Validation du choix d'établissement proposé en fonction du rang de classement	08 avril 2026 au 10 avril 2026 11h00 - 23h00
Publication des inscriptions par établissement (site web)	15 avril 2026
Début de formation	24 août – 28 août 2026
Inscription définitive des candidats non docteur vétérinaire lors de l'inscription	31 octobre 2026

NB : Bien qu'étant des concours séparés, par souci d'optimisation, les dates sont calquées sur celles du concours AC. L'épreuve écrite a été réalisée le même jour avec les mêmes questions, mais une pondération différente des questions a été prévues pour chacun des concours.

4. JURY

	Membres titulaires	Membres suppléants
ENVA	Charly PIGNON	Thomas COUTANT
VetAgro Sup	Magalie RENE MARTELLET	x
Oniris	Sabrina VIEU	x
ENVT	Emma MONGE	Guillaume LE LOC'H
Professionnels	Lauriane DEVAUX	x

Président du jury : DEGUEURCE Christophe, Directeur de l'ENVA, suppléant Renaud TISSIER.
NB : suite au départ de Christophe Degieurce mi-mars 2026, les décisions et PV de jury ont été prises par Renaud TISSIER, en suppléance.
Voir décisions en annexes 1 et 2

5. CANDIDATS

5.1. Nombre de candidats

41 lignes ont été créées sur l'application de gestion du concours. Sur 41 connexions, il convient de soustraire, les tests internes pour vérifier le bon fonctionnement du site, les doublons de dossiers, les dossiers initiés mais pour lesquels seule une partie des pièces a été déposée, les dossiers complets en termes de pièces mais pour lesquels les frais d'inscription n'ont pas été réglés malgré plusieurs relances.

Au final, ce sont donc 24 dossiers complets qui ont été déposés.
A noter que 4 candidats sur ces 24 ont également déposé une candidature au concours d'internat pour les AC.

5.2. Origine de formation des candidats

PAYS	ÉCOLE VÉTÉRINAIRE	NOMBRE	POURCENTAGE
France	ENVA	6	25.00%
	VetAgroSup	3	12,50%
	ONIRIS	3	12,50%
	ENVT	2	8,33%
TOTAL France		14	58.33%

Belgique	Liège	2	8,33%
Roumanie	Iasi	1	4,17%
	Bucarest	1	4,17%
	Timisoara	1	4,17%
Espagne	Valence	1	4,17%

Portugal	Porto	1	4,17%
Tunisie	ENMV Sidi-Thabet	1	4,17%
Algérie	ENSV Alger	1	4,17%
Brésil	Itajubà	1	4,17%
TOTAL HORS France		10	41.67%
TOTAL CANDIDATS		24	100%

5.3. Site de présentation de l'épreuve théorique informatisée

Comme indiqué précédemment, cette année l'épreuve a été proposée en format dématérialisé, à distance, avec mise en place d'un logiciel de surveillance et donc hors centre d'examen. L'objectif était de pouvoir proposer une logistique allégée pour les candidats au concours d'internat, en testant en parallèle les solutions de surveillance des examens pour prévenir de la fraude.

5.4. Choix de l'école de formation (24 candidats)

CHOIX DE L'ÉCOLE DE FORMATION				
	1ER CHOIX	2EME CHOIX	3EME CHOIX	4EME CHOIX
ENVA	9 38%	8 33%	4 17%	1 4%
VETAGROSUP	1 4%	3 13%	4 17%	14 58%
ONIRIS	2 8%	5 21%	9 38%	6 25%
ENVT	10 42%	6 25%	5 21%	1 4%

6. RESULTATS

6.1. Aspect quantitatif

6.1.1. Effectifs en fonction des différentes phases du concours.

Stade du concours	Nombre	Pourcentage
Dossiers recevables	22	92 %
Présents à l'écrit	20	83%
Admissibles à l'oral	20	83%
Présents à l'oral	20	83%
Admis en liste principale	9	38%

Admis en liste complémentaire	10	42%
Non admis (non retenus, désistements...)	5	21%

2 candidats ne se sont pas présentés à l'écrit

6.1.2. Notation

	Rang	Moyenne /20
Premier admis en liste principale	1	14,816
Dernier admis en liste principale	9	11,388
Premier admis en liste complémentaire	10	11,302
Dernier admis en liste complémentaire	19	10,026

6.1.3. Moyenne par épreuve

Épreuves	Coefficient	Médiane/20	Moyenne /20
Dossier	1	9,02	9,05
Contrôle de connaissance	2	Note non prise en compte	
Entretien	2	12,68	12,95

6.2. Aspect qualitatif

6.2.1. Processus de choix des écoles

3 tours de choix des écoles en fonction du rang de classement et des choix des candidats ont été opérés entre 08 et le 10 avril 2026. Les résultats des choix successifs ont été les suivants :

1er tour ; sur 9 candidats classés en liste principale :
- 7 affectations acceptées choix n°1
- 1 « oui mais » pour un choix 4
- 1 « non » malgré une proposition de choix n°1

2ème tour ; sur 2 candidats :
- 1 « oui» pour un choix 2
- 1 »non pour un choix 4

3ème tour sur 1 candidat :
- 1 « oui », pour un choix 4

6.2.2. Rang de classement à l'issue du concours et école d'obtention du doctorat vétérinaire en fonction de l'école d'affectation.

ECOLE NATIONALE VETERINAIRE D'ALFORT	
Rang	**Ecole de Formation**
1	EnvA
2	VetAgro Sup
4	EnvA
6	EnvA

ONIRIS	
Rang	**Ecole de Formation**
9	Oniris
11	Autre (Iaşi)

ENVT	
Rang	**Ecole de Formation**
3	VetAgro Sup
5	Oniris
8	Autre (Liège)

Au final, les écoles d'admission des candidats correspondaient aux choix suivants :

	Choix 1	Choix 2	Choix 3	Choix 4	Total places attribuées
ENVA	4	0	0	**0**	**4**
Vetagro Sup					
Oniris	1	0	0	**1**	**2**
ENVT	2	1	0	**0**	**3**
Total	**7**	**1**	**0**	**1**	**9**

6.2.3. Taux de brassage des diplômés

École	Nombre de candidats non formés dans l'école d'admission	Taux de brassage
ENVA	1 / 4	25 %
ONIRIS	1 / 2	50 %
ENVT	3 / 3	100 %

6.2.4. Événements modificatifs post affectation et confirmation d'inscription

Désistement
Après la phase d'attribution et d'acceptation des places de formation aucun inscrit ne s'est désisté.

7. COMMENTAIRES

1) Questionnaire auprès des candidats

Dans le cadre d'une démarche qualité le jury a évalué le ressenti des candidats par un questionnaire numérique anonyme transmis après publication des résultats (12 réponses / 24 candidats).

Le support le plus pertinent d'information pour la formation d'internat sont les internes en formation et les anciens internes (92%) devant le nouveau site des ENVF (75%), les réunions d'information (58%), les sites web des établissements (17%) et la plaquette de présentation de l'internat (8%). La moitié (50%) des candidats avaient vu des posts sur les réseaux sociaux concernant l'internat ; parmi ceux qui en ont vu, Instagram représente 50%, Facebook 67%., LinkedIn 0%.

La totalité des candidats ont consulté le règlement du concours, les annales (100%), près de 92% le bilan du concours de l'année précédente, 67% la plaquette et seuls 42% le document de présentation générale des internats « Choisir l'internat dans une ENVF ».
Le webinaire a été suivi par 83% des répondants. Parmi ceux qui l'ont suivi, les informations délivrées étaient claires et complètes pour 90%, utiles (90%) mais jugées objectives uniquement par 60%.

L'interface d'inscription au concours est d'utilisation facile et intuitive (note 1 et 2) pour plus de 75%, moyenne pour 8%, et près de 17% difficile d'utilisation (notes 4 et 5).
Le site web du concours (ENVF) est utile pour suivre les résultats du concours 100%, présente clairement les informations (83%), mais n'est considéré comme rapidement actualisé que pour 42% des candidats.
L'interface de choix des établissements est intuitive et facile à utiliser pour 100% des candidats.
Seuls 2 tiers des candidats ont trouvé le document d'inscription (CV/photo/lettre de motivation) facile à remplir avec des problèmes d'intégration de la photo, des tableaux manquant de place notamment. Il permet pour 75 % d'entre eux de bien mettre en avant leurs compétences mais il a manqué la possibilité de mentionner des activités de bénévolat dans des centres de faune sauvage par exemple. La lettre de référence met en valeur les compétences des candidats pour près de 92% d'entre eux.

Le secrétariat du concours est facile d'accès / à contacter pour 100% des répondants et a répondu rapidement à leur demande pour 83%.

L'organisation de l'épreuve de contrôle des connaissances était très satisfaisante à satisfaisante pour 58% des candidats mais moyenne à non satisfaisante pour 42% d'entre eux.
Les principales causes de non-satisfaction remontées sont :

- la non prise en compte des notes obtenues pour l'ensemble des candidats suite à des suspicions de fraude assez massives pour l'épreuve, selon les critères du logiciel de surveillance Quilgo® ;
- une dématérialisation de l'épreuve jugée stressante :
- des difficultés pour trouver un lieu compatible avec les exigences requises ;

75% des candidats ont même exprimé qu'ils auraient préféré aller en centre d'examen même si 33% indiquent que cette solution était plus pratique (plusieurs réponses possibles), que c'est facile de tricher à distance (33%) et que se faire surveiller par un logiciel est stressant (42%).

Les questions posées dans ce contrôle des connaissances étaient claires pour 100% des candidats, de difficulté normale / attendue pour 92% ... mais quand même considérées comme très difficile pour 25% d'entre eux (plusieurs réponses possibles).

Le fait que cette année, tous les entretiens aient été réalisés en visio et non plus en présentiel dans une Ecole (unique) a été considéré comme :

- ne faisant pas de différence (58%)
- ayant contribué au choix de s'inscrire au concours pour 25%... ;
- ... mais a quand même été considéré comme gênant pour un entretien (le présentiel c'est mieux !) par 17%

La logistique de l'entretien a été jugée adaptée pour 100% des candidats.
Le jury a été évalué comme ayant accueilli les candidats avec bienveillance pour 100%, été attentif pour 83%, et agréable à 75%.

Pour les affectations des écoles, le processus s'est fait dans des délais (1 choix par jour) adaptés pour 100%.

<u>Éléments généraux et évaluation finale</u>
Le nombre d'inscrits aux concours en 2025 était un nombre sensiblement équivalent à l'an dernier qui avait connu son nombre maximal d'inscriptions. Les candidats se sont inscrits très majoritairement pour la qualité / la réputation de la formation dans les ENVF et ce que cela apporte (67%). Aucun candidat ne répond uniquement que c'était parce qu'il ne se sentait pas prêt à faire de la clientèle, le choix étant souvent multi-factoriel.

Le prix des concours avait été baissé en 2025 et un tarif adapté introduit pour les boursiers. Le prix d'inscription a été perçu comme normal (83%), peu élevé au regard de la formation envisagée et de la logistique (0%), mais trop élevé voire dissuasif pour 17%. Parmi les répondants, 83% de non boursiers et 17% boursiers

De manière globale 92% des répondants ont indiqué que globalement le concours était bien organisé. Les 8% autres l'attribuent à l'épreuve écrite dont les résultats n'ont pas été pris en compte.

2) Retours et commentaires des membres du jury sur le déroulé du concours

Peu de modifications ont été apportées en 2026 par rapport à l'édition 2025 concernant l'organisation du concours. La mise en place des pages sur le site « envf.fr » a logiquement permis de mieux structurer l'accès aux informations relatives aux concours et aux formations.

Pour ce qui concerne l'épreuve écrite sous format dématérialisé et hors centre d'examen, le résultat est décevant dans ses modalités dans la mesure où l'analyse des rapports individuels de surveillance des candidats a amené le jury à suspecter des tentatives de fraude, et ce de manière assez répandue, sans pour autant conclure avec certitude dessus du fait de la grande sensibilité de l'outil (et défaut potentiel de spécificité). C'est la raison pour laquelle, dans le doute et pour assurer une parfaite équité entre candidats, décision a été prise de ne pas prendre en compte les résultats de cette épreuve dans l'élaboration de la note des candidats en vue du classement.
La décision du Président du jury a été partagée auprès de l'ensemble des candidats en même temps que la publication de la liste des candidats convoqués à l'oral (tous les candidats encore dans le processus de concours).

L'analyse des retours des candidats n'appelle pas de commentaires particuliers. La déception de non prise en compte des résultats de l'écrit est compréhensible, mais le choix opéré de proposer l'épreuve en dématérialisé visait à proposer une logistique allégée pour les candidats, en particulier ceux issus d'écoles de formation autres que les ENVF.

Du côté des jurys,

- L'épreuve de notation des dossiers n'a pas posé de problème. Le jury était dans l'ensemble assez homogène sur les notations par candidat et aucune modification lors de la réunion de d'homogénéisation des notes n'a été nécessaire.
- L'épreuve écrite de contrôle des connaissances s'est vue modifiée :
 * Sur la forme avec un passage sous format dématérialisé ;
 * sur le fond avec de nouvelles questions portant sur les soft skills, de manière mutualisée avec le concours d'internat AC.

 La dématérialisation n'a pas été concluante dans le format mis en place puisqu'elle a abouti à une décision de ne pas prendre en compte les résultats de cette dernière au regard des suspicions de fraude qui ont été émises sans pouvoir statuer de manière formelle sur le caractère intentionnel ;
- Le passage en visio de l'épreuve orale a rendu l'étape moins conviviale mais également moins éprouvante.
- L'augmentation significative du nombre de candidats rend le concours beaucoup plus sélectif.

D'une manière globale le jury considère que le concours 2026 s'est assez bien déroulé hormis l'épreuve écrite qui a montré ses limites dans le format testé. Comme l'an dernier le nombre de candidatures pour cette formation, tant issues des ENVF que d'autres écoles européennes et internationales a été important et les candidats étaient d'un bon niveau.

Au final, le jury est satisfait que l'ensemble des places proposées au concours d'internat soient pourvues, que la majorité des candidats aient pu obtenir leur premier choix et qu'un brassage assez important soit observé au sein et entre écoles de formation d'origine rendant le déroulé de la formation encore plus enrichissant tant pour les internes eux-mêmes que l'école qui va les accueillir.

8. CONCLUSION ET REMERCIEMENTS

Le Président du jury tient à remercier tout particulièrement :

- Charly PIGNON pour avoir assuré la coordination des actions en lien avec les membres du jury de ce concours ;
- Amandine DRUT qui assure la coordination de l'épreuve écrite pour les concours AC et NAC;
- Hélène Kirche pour le soutien administratif et logistique apporté tout au long du concours et M. Yves Blanloeil, son responsable ;
- les membres du jury qui ont assuré, par leur compétence, leur rigueur, et leur disponibilité, l'évaluation des candidats et le bon déroulement des épreuves écrites et orales ;

- Les collègues ayant contribué à la préparation et au bon fonctionnement du concours des écoles et notamment Frédéric Auffray, chef du service des usages numériques à Oniris VetAgro Bio pour la réalisation du site de gestion des inscriptions, l'organisation des épreuves numériques de contrôle des connaissances puis du logiciel d'affectation des places de formation. Sont associés également les collègues du service de communication (réalisation de la plaquette, mise à jour des documents sur le site, publication sur les réseaux sociaux des présentations et rappels, ...) et les services supports (RH, DAF et agence comptable).

Les membres du jury s'associent au président pour vivement remercier :

- Les membres du service des concours d'Oniris, M. Yves BLANOEIL et Mme Hélène KIRCHE, pour le suivi de l'organisation du concours ;
- Les candidats qui se sont préparés et adaptés à ces épreuves de sélection et ont participé à l'enquête d'évaluation de la qualité de l'organisation.

A Paris le 02/06/2026

Renaud TISSIER
Président du jury suppléant

ECOLE NATIONALE VETERINAIRE D'ALFORT
Le Directeur
par Intérim

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ÉCOLES NATIONALES VÉTÉRINAIRES DE FRANCE

Annexe 1
Décision de nomination des Présidents des jurys du concours d'internats 2026

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ÉCOLES NATIONALES VÉTÉRINAIRES DE FRANCE

Décision portant désignation des Présidents des jurys d'admission

aux concours d'Internats Vétérinaires pour la rentrée de septembre 2026

Vu le livre VIII du Code Rural et de la pêche maritime, notamment le 3° de l'article R. 812-65 ;

Vu l'arrêté du 13 avril 2021 fixant les modalités d'habilitation des écoles nationales vétérinaires ;

Vu l'arrêté du 13 avril 2021 modifié relatif au diplôme national d'internat des écoles nationales vétérinaires ;

Vu l'arrêté du 20 octobre 2021 habilitant les écoles nationales vétérinaires à délivrer des diplômes nationaux d'enseignement vétérinaire modifié et notamment son annexe,

Conformément aux conclusions de sa réunion du 16/07/2025, le collège des directeurs des ENVF décide de désigner en tant que Présidents des concours d'internats vétérinaires :

- ✓ Concours pour les Animaux de compagnie : Laurence DEFLESSELLE, Directrice générale d'Oniris. Suppléant : Jean-Marie BACH, DG adjoint ;
- ✓ Concours pour les Nouveaux Animaux de compagnie : Christophe DEGUEURCE, directeur de l'ENVA, Suppléant : Renaud TISSIER, directeur adjoint
- ✓ Concours pour les animaux de production : Pierre SANS, directeur de l'ENVT ; suppléante : Caroline LACROUX, directrice adjointe
- ✓ Concours pour les Equidés : Frédérique PONCE, Directrice générale adjointe de VetAgro Sup, suppléante Mireille BOSSY, DG de VetAgro Sup.

pour les campagnes de recrutement organisées au cours de l'année universitaire 2025-2026 pour la rentrée de septembre 2026.

Fait à Nantes le 18 juillet 2025

Pour L'ENVA, Christophe DEGUEURCE	Pour Oniris VetAgro Bio, Laurence DEFLESSELLE
Pour l'ENVT Pierre SANS	Pour VetAgro Sup, Mireille BOSSY

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ÉCOLES NATIONALES VÉTÉRINAIRES DE FRANCE

Annexe 2
Décision de nomination des membres du jury du concours NAC 2026

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

Oniris VetAgroBio Nantes ÉCOLE NATIONALE

Décision portant nomination des membres des jurys d'admission au concours d'internat Vétérinaire

Nouveaux animaux de compagnie (NAC) pour l'année 2025-2026 (rentrée 2026)

Vu le livre VIII du Code Rural et de la pêche maritime, notamment le 3° de l'article R. 812-65 ;

Vu le décret n°2009-1642 du 24 décembre 2009 portant création de l'École nationale vétérinaire, agroalimentaire et de l'alimentation, Nantes-Atlantique (ONIRIS) ;

Vu le décret du 12 novembre 2020 portant nomination de la directrice générale de l'École nationale vétérinaire, agroalimentaire et de l'alimentation, Nantes-Atlantique (ONIRIS) ;

Vu l'arrêté du 13 avril 2021 fixant les modalités d'habilitation des écoles nationales vétérinaires ;

Vu l'arrêté du 13 avril 2021 modifié relatif au diplôme national d'internat des écoles nationales vétérinaires ;

Vu l'arrêté du 20 octobre 2021 habilitant les écoles nationales vétérinaires à délivrer des diplômes nationaux d'enseignement vétérinaire modifié et notamment son annexe ;

Vu la décision du Collège des Directeurs des ENVF en date du 18/07/2025 concernant la nomination des présidents des jurys d'admission aux concours d'internats vétérinaires pour l'année 2025-2026 ;

La Directrice de l'École nationale vétérinaire, agroalimentaire et de l'alimentation, Nantes-Atlantique (ONIRIS), sur proposition du coordonnateur du jury,

ARRÊTE :

Article 1er :

La liste des membres des jurys d'admission au concours d'internat vétérinaire pour les nouveaux animaux de compagnie (NAC) est établie comme suit :

Représentant de l'ENVA : Charly PIGNON, Ingénieur de Recherche - Praticien Hospitalier en Médecine Zoologique

Représentant de l'ENVT : Emma MONGE, Ingénieur de Recherche - Praticien Hospitalier en Nouveaux Animaux de Compagnie

Représentant de Oniris : Sabrina VIEU, AERC en Nouveaux Animaux de Compagnie

Représentant de VetAgro Sup : Magalie RENE MARTELLET, Maitre de Conférences en Parasitologie et Nouveaux Animaux de Compagnie

Personnalité qualifiée du champ disciplinaire : Lauriane DEVAUX, praticienne Nouveaux Animaux de Compagnie

En cas d'absence de l'un des membres, les membres suppléants du jury sont :

- Thomas COUTANT : Ingénieur de Recherche - Praticien Hospitalier en Nouveaux Animaux de Compagnie à l'ENVA
- Guillaume LE LOC'H : Maitre de Conférences en Médecine Zoologique à l'ENVT

Pour rappel, le président du jury d'admission au concours d'internat NAC désigné par le collège des directeurs des ENVF est : M. Christophe DEGUEURCE, Directeur de l'EnvA.

Article 2 :

La composition des jurys d'admission au concours d'internat des Nouveaux animaux de compagnie (NAC) est fixée pour une durée de 1 an (session 2025-2026). À l'issue, la composition de ces jurys pourra être modifiée et fera l'objet, le cas échéant, d'une nouvelle décision portant nomination

Article 3 :

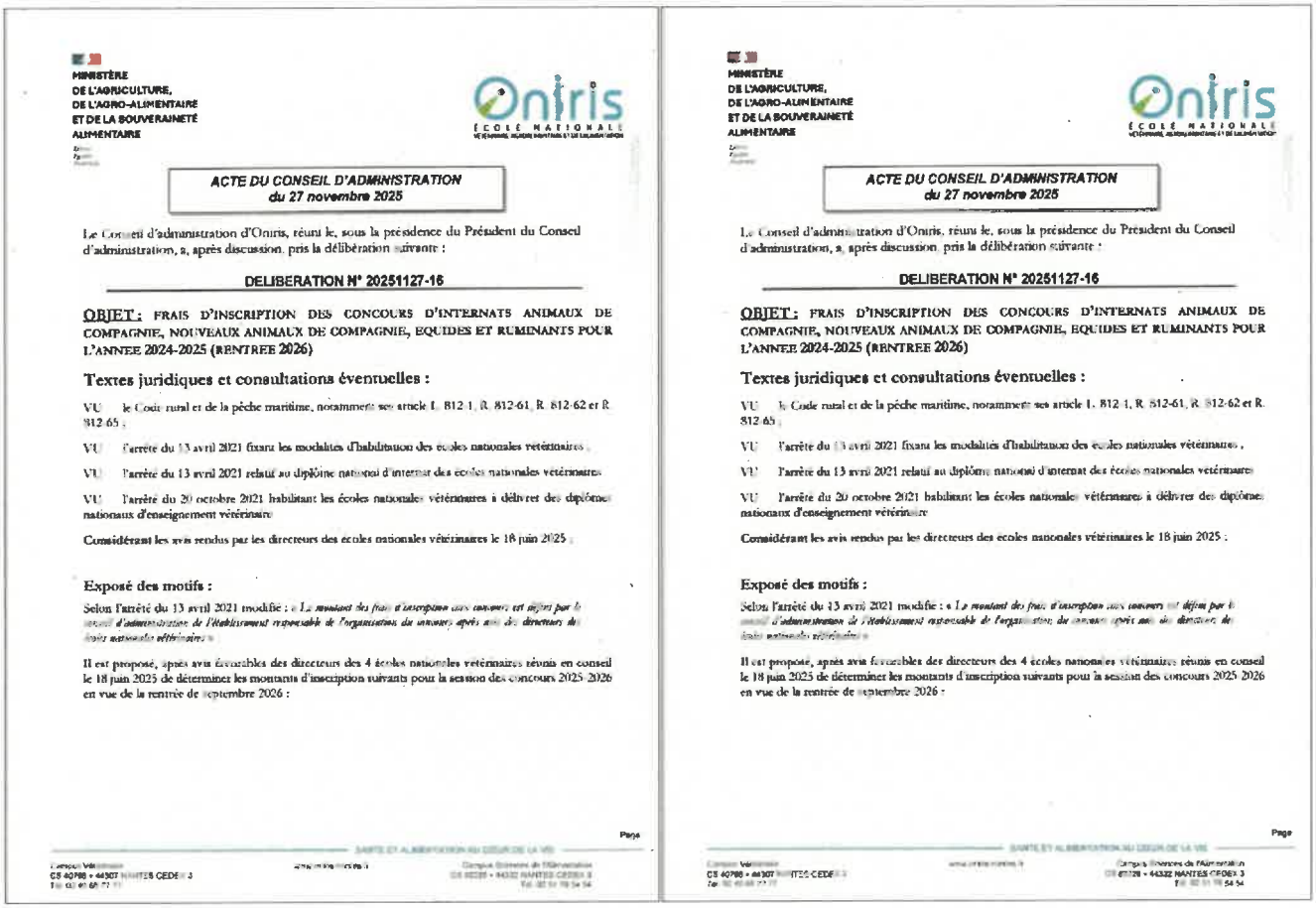
Le service en charge de la formation continue d'Oniris, responsable de la gestion administrative de ce concours, est chargé de l'application de la présente décision en étroite relation avec le Président du jury sus-mentionné

Nantes, le [illegible]

La Directrice Générale

Oniris VetAgroBio Nantes ÉCOLE NATIONALE
Laurance DEFLESSELLE
Directrice Générale

Annexe 3
Délibération du CA d'Oniris fixant les tarifs d'inscription au concours 2026



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

Oniris
ÉCOLE NATIONALE

ACTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
du 27 novembre 2025

Le Conseil d'administration d'Oniris, réuni le, sous la présidence du Président du Conseil d'administration, a, après discussion, pris la délibération suivante :

DELIBERATION N° 20251127-16

OBJET : FRAIS D'INSCRIPTION DES CONCOURS D'INTERNATS ANIMAUX DE COMPAGNIE, NOUVEAUX ANIMAUX DE COMPAGNIE, EQUIDES ET RUMINANTS POUR L'ANNEE 2024-2025 (RENTREE 2026)

Textes juridiques et consultations éventuelles :

VU le Code rural et de la pêche maritime, notamment ses article L. 812-1, R. 812-61, R. 812-62 et R. 812-65 ;

VU l'arrêté du 13 avril 2021 fixant les modalités d'habilitation des écoles nationales vétérinaires ;

VU l'arrêté du 13 avril 2021 relatif au diplôme national d'internat des écoles nationales vétérinaires ;

VU l'arrêté du 20 octobre 2021 habilitant les écoles nationales vétérinaires à délivrer des diplômes nationaux d'enseignement vétérinaire ;

Considérant les avis rendus par les directeurs des écoles nationales vétérinaires le 18 juin 2025 ;

Exposé des motifs :

Selon l'arrêté du 13 avril 2021 modifié : « *Le montant des frais d'inscription aux concours est défini par le conseil d'administration de l'établissement responsable de l'organisation du concours après avis des directeurs des écoles nationales vétérinaires* »

Il est proposé, après avis favorables des directeurs des 4 écoles nationales vétérinaires réunis en conseil le 18 juin 2025 de déterminer les montants d'inscription suivants pour la session des concours 2025-2026 en vue de la rentrée de septembre 2026 :

Page

SANTÉ ET ALIMENTATION AU CŒUR DE LA VIE

Campus Vétérinaire
CS 40706 • 44307 NANTES CEDEX 3
Tél. 02 40 68 77 77

Campus Sciences de l'Alimentation
CS 40706 • 44322 NANTES CEDEX 3
Tél. 02 51 78 54 54

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

Oniris
ÉCOLE NATIONALE

ACTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
du 27 novembre 2025

Le Conseil d'administration d'Oniris, réuni le, sous la présidence du Président du Conseil d'administration, a, après discussion, pris la délibération suivante :

DELIBERATION N° 20251127-16

OBJET : FRAIS D'INSCRIPTION DES CONCOURS D'INTERNATS ANIMAUX DE COMPAGNIE, NOUVEAUX ANIMAUX DE COMPAGNIE, EQUIDES ET RUMINANTS POUR L'ANNEE 2024-2025 (RENTREE 2026)

Textes juridiques et consultations éventuelles :

VU le Code rural et de la pêche maritime, notamment ses article L. 812-1, R. 812-61, R. 812-62 et R. 812-65 ;

VU l'arrêté du 13 avril 2021 fixant les modalités d'habilitation des écoles nationales vétérinaires ;

VU l'arrêté du 13 avril 2021 relatif au diplôme national d'internat des écoles nationales vétérinaires ;

VU l'arrêté du 20 octobre 2021 habilitant les écoles nationales vétérinaires à délivrer des diplômes nationaux d'enseignement vétérinaire ;

Considérant les avis rendus par les directeurs des écoles nationales vétérinaires le 18 juin 2025 ;

Exposé des motifs :

Selon l'arrêté du 13 avril 2021 modifié : « *Le montant des frais d'inscription aux concours est défini par le conseil d'administration de l'établissement responsable de l'organisation du concours après avis des directeurs des écoles nationales vétérinaires* »

Il est proposé, après avis favorables des directeurs des 4 écoles nationales vétérinaires réunis en conseil le 18 juin 2025 de déterminer les montants d'inscription suivants pour la session des concours 2025-2026 en vue de la rentrée de septembre 2026 :

Page